

Les Erreurs Médicamenteuses



Public visé :

Tout professionnel de santé des secteurs médical, paramédical et médicosocial souhaitant se former à la prévention des erreurs médicamenteuses.

Il n'y a pas de prérequis pour cette formation.

Une session de formation est maintenue si le groupe atteint 8 participants. En deçà la formation sera annulée et les candidats seront tenus au courant dans les plus brefs délais. Des dates ultérieures leurs seront proposées. Une session de formation peut comporter de 8 à 12 personnes maxi, garantissant ainsi une dynamique pédagogique.

Durée et modalités de la formation :

2 jours consécutifs, soit 14h de formation.

Cette formation peut être suivie au sein de l'Hôpital le Montaigu, établissement public de santé équipé d'une grande salle accessible aux publics en situation de handicap ou bien dans vos locaux. Si vous avez des besoins spécifiques en matières d'accessibilité, n'hésitez pas à nous contacter et à consulter la procédure d'accueil des Personnes en Situation de Handicap (PSH) en formation (pp3-4).

Contenu/ objectifs :

Objectifs généraux de la formation :

- Distinguer les notions d'effet indésirable, d'erreur médicamenteuse et d'évènement indésirable,
- Connaître et reconnaître l'erreur médicamenteuse, les situations à risques,
- Comprendre les dispositifs de lutte contre la iatrogénie médicamenteuse en maîtrisant la déclaration des évènements indésirables,
- D'utiliser la méthode REMED pour l'analyse des causes profondes d'une erreur médicamenteuse et la détermination des actions d'amélioration.

Enfin, la formation vise à modifier la perception de l'erreur par le corps soignant et promouvoir la culture qualité au sein des équipes.

En amont de la formation vous pourrez accéder aux supports pédagogiques pour la totalité de la formation par un téléchargement via le site internet de l'hôpital. Le mot de passe pour y accéder se trouvera sur la convention qui vous sera adressée.

Type de formation :

Formation présentielle, s'inscrivant dans le cadre de la formation continue.

Méthodes pédagogiques utilisées :

Les approches et les méthodes pédagogiques répondent aux objectifs de la formation. Voici quelques exemples de techniques que nous utilisons :

- Revue de presse,
- Diaporama explicatif sur les données théoriques,
- Analyse de cas concrets,
- Mise à disposition de fiches de sécurité et d'outils de sécurisation des pratiques,
- Mise en situation : application de la méthode REMED pour l'analyse d'un cas concret et d'action d'amélioration à mettre en œuvre,
- Exercice de simulation en santé.

Modalités d'inscription à la formation :

Pour demander un devis de la formation, les participants doivent contacter **Mr le Dr Martial MARCHAND** ou le **service de formation continue**, Mme Myriam PERES, via le formulaire contact du site internet. Ce devis, envoyé dans les plus brefs délais, est constitué de :

- Dates et lieu de formation
- Compétences et objectifs pédagogiques de la formation
- Modalités pédagogiques mises en œuvre
- Nom des Intervenants
- Prix ttc de la formation et modalités de paiement

Une fois le devis accepté par le commanditaire, il devra être renvoyé dûment signé à l'OF (service de formation continue).

Une convocation sera envoyée au commanditaire constituée de :

- Dates et horaires de la formation
- Plan d'accès au lieu de formation
- Modalités de restauration



Cette formation à la prévention des erreurs médicamenteuse n'est pas accessible par le biais de la VAE ou VAP (Validation des acquis de l'expérience et Validation des acquis professionnels). Les expériences des participants seront prises en compte lors des échanges pédagogiques entre participants par les formateurs.

Attestation de formation :

L'attestation finale ne sera remise au participant que si celui-ci a assisté aux 14h effectives de la formation. Cette attestation nominative lui sera remise à la fin de la formation. Cette action de formation contribue au développement et à l'actualisation des compétences professionnelles. Les participants peuvent inscrire cette formation dans leur passeport de compétences disponible sur : moncompteformation.gouv.fr.

Informations complémentaires :

Pour toute information complémentaire concernant cette formation veuillez utiliser le formulaire contact sur notre site internet.

1. Objectif

Cette procédure a pour objectif de garantir l'égalité d'accès à la formation pour les personnes en situation de handicap et de mettre en œuvre les adaptations nécessaires afin de favoriser leur participation, leur apprentissage et leur réussite.

Il existe dans l'établissement un référent handicap :

Me Valérie REDONNET

Mail : vredonnet@hopital-le-montaigu.com

2. Champ d'application

Cette procédure s'applique à l'ensemble des actions de formation proposées par l'organisme de formation, Hôpital le Montaigu, en présentiel. Il s'agit des formations :

- 40h pour pratiquer l'ETP
- Les erreurs médicamenteuses

3. Définition

Est considérée comme personne en situation de handicap toute personne rencontrant des limitations d'activité ou des restrictions de participation à la vie en société en raison d'une altération durable ou temporaire d'une ou plusieurs fonctions physiques, sensorielles, mentales, cognitives ou psychiques.

4. Déroulement de l'accueil

Étape 1 : Identification des besoins

Lors de l'inscription, chaque participant est informé de la possibilité de signaler une situation de handicap ou un besoin spécifique.

Le recueil des besoins peut être réalisé :

- via le formulaire contact du site internet ;
- par téléphone ou par courriel ;
- par tout autre moyen permettant un échange confidentiel.

Étape 2 : Analyse de la demande

Le référent handicap de la structure prend contact avec le participant afin de :

- identifier les besoins spécifiques ;
- analyser les éventuelles difficultés d'accès à la formation ;
- déterminer les compensations ou aménagements possibles ;
- vérifier l'adéquation entre les besoins du stagiaire et les moyens de l'organisme.

Lorsque nécessaire, le référent handicap peut orienter le participant vers les partenaires ressources compétents (Agefiph, Cap Emploi, MDPH, Ressources Handicap Formation, etc.).

Étape 3 : Mise en place des adaptations

Selon la situation, les adaptations peuvent concerner :

L'accès aux locaux

L'organisation de la formation

Les supports pédagogiques

Les modalités pédagogiques

Les modalités d'évaluation

5. Suivi pendant la formation

Le formateur reste vigilant aux éventuelles difficultés rencontrées. Si nécessaire :

- des ajustements complémentaires peuvent être mis en œuvre ;
- un entretien de suivi peut être organisé avec le référent handicap ;
- les mesures d'accompagnement sont réévaluées tout au long du parcours.

6. Bilan de fin de formation

À l'issue de la formation :

- la pertinence des adaptations mises en œuvre est évaluée directement auprès de la personne concernée;
- les éventuelles difficultés rencontrées sont recensées ;
- les actions d'amélioration sont intégrées dans la démarche qualité de l'organisme.

7. Confidentialité

Les informations relatives à la situation de handicap du participant sont traitées de manière strictement confidentielle et uniquement dans le but d'adapter le parcours de formation.

Aucune information n'est communiquée à des tiers sans l'accord explicite du participant.

8. Engagement de l'organisme de formation

Notre organisme s'engage à favoriser l'accès de tous à la formation et à mettre en œuvre les moyens raisonnables permettant l'accueil, l'accompagnement et la réussite des personnes en situation de handicap dans le respect des principes d'égalité des chances et de non-discrimination.